



Conseil de sécurité

CS/11502

Département de l'information • Service des informations et des accréditations • New York
 Conseil de sécurité
 7231^e séance – après-midi

LE CONSEIL DE SÉCURITÉ FAIT LE BILAN DES TRAVAUX ET DES RÉUNIONS QU'IL A TENUS AU COURS DU MOIS DE JUILLET, MARQUÉ NOTAMMENT PAR LES CRISES EN UKRAINE ET À GAZA

Le Conseil de sécurité a fait le bilan, ce mercredi après-midi, des travaux et des réunions qu'il a tenus, sous la présidence du Rwanda, au cours du mois de juillet, un mois qui aura notamment été marqué par le crash du vol MH 17 de la Malaysia Airlines en Ukraine et par la crise opposant Israël et le Hamas à Gaza.

Organisée à la suite d'une initiative de la présidence rwandaise du Conseil de sécurité, la réunion de cet après-midi aura notamment offert aux États membres du Conseil de sécurité une occasion de se féliciter de l'unité dont ils ont su faire preuve en adoptant à l'unanimité la résolution 2165, qui porte sur l'acheminement de l'aide humanitaire en Syrie, ainsi que la résolution 2166, dont les termes réclament la tenue d'une enquête internationale pour élucider les circonstances du crash du vol MH 17.

« L'adoption de ces deux résolutions démontre la capacité des membres du Conseil de sécurité à faire montre d'une vision commune », s'est notamment félicité le représentant du Chili.

S'agissant de la crise à Gaza, la représentante du Nigéria a déploré le fait que les 15 membres du Conseil de sécurité n'ont pu trouver un accord sur une déclaration présidentielle que trois semaines après le début des hostilités, tandis que son homologue du Rwanda et Président du Conseil de sécurité pendant le mois de juillet a regretté que l'appel au cessez-le-feu contenu dans cette déclaration soit resté lettre morte.

« Les conflits en Syrie, en Ukraine et à Gaza ont ceci de commun que le Conseil de sécurité a jusqu'ici joué un rôle marginal pour favoriser leur résolution », a regretté la représentante de l'Argentine en estimant que le Conseil doit mettre en œuvre des stratégies complémentaires pour résoudre ces conflits.

La représentante des États-Unis a pour sa part souhaité la rédaction d'une résolution qui demanderait que les responsables de violations des droits de l'homme en Syrie soient poursuivis.

Pour sa part, la France, par la voix de son représentant, a appelé le Conseil de sécurité à exercer son influence sur la « situation catastrophique » prévalant au Soudan du Sud et à prendre des sanctions contre ceux qui font payer aux civils « le lourd prix de leur soif inextinguible de pouvoir et de prébendes ».

La délégation française a également appelé le Conseil à aider les parties en Libye à conclure un cessez-le-feu dans les plus brefs délais.

La représentante du Nigéria a appelé les membres du Conseil de sécurité à maintenir un équilibre dans l'attention qu'ils accordent aux menaces à la paix et à la sécurité dans le monde, faisant notamment observer que le Conseil tend à concentrer toute son attention sur les conflits en cours et à oublier par là même l'existence d'autres conflits latents.

Enfin, face aux critiques des États-Unis, de la France ou encore de la Lituanie qui ont estimé que la Russie « n'avait toujours pas condamné les groupes armés séparatistes illégaux », la délégation de la Fédération de Russie a exhorté toutes les parties à participer de manière constructive à l'enquête à mener sur l'accident

survenu au vol MH 17 qui s'est écrasé en Ukraine, au lieu de se contenter de « propager des rumeurs qu'aucun fait ne vient confirmer ».

La réunion récapitulative d'aujourd'hui était la première réunion publique de ce type organisée depuis 2005, et elle avait pour base la mise en œuvre des dispositions de la note S/2010/507, qui porte sur l'amélioration de l'efficacité et de la transparence des travaux du Conseil de sécurité.

Déclarations

Mme MARÍA CRISTINA PERCEVAL (Argentine) a jugé fondamentale la tenue de réunions récapitulatives des travaux mensuels du Conseil pour évaluer les travaux du Conseil de sécurité. Elle s'est félicitée de la tenue d'une réunion sur la contribution des acteurs régionaux aux activités de maintien de la paix, avant de mettre l'accent sur la nécessité de progresser dans la régionalisation des opérations de maintien de la paix. Elle a précisé que cette présidence du Rwanda a été marquée par les fléchissements de trois grands conflits d'une grande gravité. Elle a cité les conséquences humanitaires du conflit syrien et la dimension géopolitique du conflit en Ukraine, qui a été marqué par la tragédie du vol MH 17 de la Malaysia Airlines, abattu dans le ciel ukrainien, tuant environ 300 civils le 17 juillet dernier. La représentante a parlé des violences responsables de la mort de centaines de civils à Gaza et de l'adoption, dimanche aux alentours de minuit, à New York, d'une déclaration présidentielle du Conseil de sécurité demandant un cessez-le-feu immédiat.

Elle a estimé que les conflits en Syrie, en Ukraine et entre Israéliens et Palestiniens à Gaza ont ceci de commun que le Conseil de sécurité a joué un rôle à ce jour marginal pour leur résolution. Elle a appelé à la mise en œuvre de stratégies complémentaires pour que le Conseil de sécurité puisse résoudre ces conflits.

Mme SYLVIE LUCAS (Luxembourg) a salué l'adoption de la résolution 2165 autorisant les agences humanitaires à franchir les lignes de conflits, notamment en Syrie, afin que l'aide humanitaire parvienne aux populations concernées dans les plus brefs délais. Elle a dit que cette résolution représentait une lueur d'espoir sur un tableau qui reste très sombre. Mais, Mme Lucas a prévenu que seul un règlement politique, qui soit en ligne avec le Communiqué de Genève de juin 2012 saura mettre fin aux souffrances des populations syriennes. S'agissant de l'Ukraine, elle a exhorté toutes les parties à garantir un accès sûr et sans entraves au site de l'accident du vol MH 17, qui vient rappeler au monde l'importance de redoubler d'efforts diplomatiques pour mettre en œuvre un plan de paix dans ce pays. « Avec 1 350 tués à Gaza, la détresse humanitaire dépasse déjà celle observée lors de la précédente opération « plomb durci », a-t-elle dit en parlant du conflit entre Israël et le Hamas. Elle a ajouté que le droit d'un État à se défendre ne peut justifier un recours disproportionné à la force militaire, avant de noter que 200 enfants avaient été tués en trois semaines. Elle a estimé que toute solution à la question du Moyen-Orient doit répondre aux causes profondes du conflit et permettre aux populations palestiniennes de vivre dans la dignité.

M. GOMBO TCHOULI (Tchad) s'est félicité du bon déroulement de l'opération de destruction des armes chimiques en Syrie et de l'adoption de la résolution 2165, portant sur la livraison de l'aide humanitaire aux personnes en détresse dans ce pays. Il s'est toutefois inquiété que cette tragédie humaine perdure sans qu'une solution politique ne se profile à l'horizon. Il a salué le fait que le Conseil de sécurité n'avait pas perdu de vue l'impact de la crise en Syrie sur les autres pays de la région. Il s'est inquiété du fait que les appels au cessez-le-feu étaient restés lettre morte, et a regretté l'impuissance du Conseil de sécurité face à cette tragédie.

Passant à la situation en Afrique de l'Ouest, le représentant s'est félicité des progrès enregistrés en matière de contrôle des frontières notamment, mais s'est inquiété de la persistance de nombreux problèmes, à commencer par les activités terroriste du groupe Boko Haram. Il a aussi appelé la communauté internationale à agir pour éviter la propagation à large échelle du virus Ebola. Il a insisté sur l'importance de financer les missions de l'Union africaine et a souhaité que ce type de question soit l'objet de davantage d'attention de la part du Conseil de sécurité

Mme RAIMONDA MURMOKAITĖ (Lituanie) s'est félicitée de l'organisation de ce débat, faisant notamment observer, s'agissant de l'imposition de sanctions par exemple, que si l'ensemble des États Membres n'ont pas connaissance des décisions du Conseil de sécurité, ou sont incapables d'agir, les sanctions n'auront aucun impact sur le terrain. La représentante s'est félicitée de l'organisation, au début du mois de juillet, d'une discussion informelle sur les sanctions, qui a eu lieu en présence du Secrétaire général adjoint aux affaires

politiques, M. Jeffrey Feltman. Mme Murmokaité a ensuite parlé du maintien de la paix, faisant observer qu'à moins de réussir à réduire le nombre de conflits dans le monde, la question de savoir comment répondre à la demande de déploiements de missions de maintien de la paix, alors que les ressources sont limitées, se fera de plus en plus pressante. Elle a dit l'importance de disposer de mécanismes d'alerte précoce.

La représentante a ensuite appelé le Conseil de sécurité à jouer un rôle critique pour appuyer la vérification des votes du scrutin présidentiel en Afghanistan et aider le pays à trouver une solution capable de renforcer son processus politique et démocratique.

Elle s'est pas ailleurs félicitée du fait que le Conseil de sécurité s'était exprimé d'une seule voix lors de l'adoption de la déclaration présidentielle réclamant un cessez-le-feu humanitaire à Gaza. Mme Murmokaité a aussi appelé à la mise en œuvre de la résolution 2165, qui porte sur la livraison de l'aide humanitaire en Syrie. Elle a évoqué la tenue, la semaine dernière, d'une réunion en formule Arria entre le Conseil et la Commission internationale d'enquête sur la Syrie, et a souligné que la souplesse et le caractère informel de ce type de réunion sont un atout important pour le travail du Conseil de sécurité. Elle a appelé à la poursuite de ce type d'initiatives.

La représentante s'est par ailleurs déclarée « indignée » par « l'obstruction posée aux efforts d'enquête sur le crash du vol MH 17 de Malaysia Airlines », en Ukraine. « Laisser des corps pendant des jours entiers dans les champs, marauder, et voler les effets personnels des victimes en dit long sur la véritable nature des séparatistes », a-t-elle notamment accusé. Elle s'est aussi élevée contre le fait que la Fédération de Russie n'ait, à son avis, « toujours pas condamné les groupes armés séparatistes illégaux ». « Cela donne aux militants illégaux carte blanche pour poursuivre leurs actes criminels », s'est-elle notamment alarmée.

Mme ROSEMARY A. DICARLO (États-Unis) a salué la tenue, par le Conseil de sécurité au cours de ce mois, de la réunion sur la coopération entre l'ONU et les organisations régionales en matière de maintien de la paix, avant de noter que les organisations régionales sont toujours les premières à faire face aux crises. Elle a ensuite évoqué l'adoption, le 21 juillet, de la résolution 2166, qui appelle à l'ouverture d'une enquête sur le crash du vol MH 17 en Ukraine en ajoutant que les États-Unis offriraient leur aide à la tenue de cette enquête. « Le règne de la terreur frappe les populations du fait des activités des groupes armés », a poursuivi avec regret la représentante des États-Unis avant de dénoncer l'appui qu'apporterait la Fédération de Russie à ce genre de groupes. Par ailleurs, elle s'est félicitée de l'adoption de la résolution 2165, qui a permis d'ouvrir quatre points de passage humanitaire le long des frontières syriennes sans qu'il ait été besoin d'obtenir un feu vert du Gouvernement syrien. Mme DiCarlo a appelé le Conseil de sécurité à continuer de travailler à la rédaction d'une résolution qui demanderait que les responsables de violations des droits de l'homme en Syrie soient poursuivis. Elle a invité le Conseil de sécurité à soutenir le Gouvernement iraquien contre l'État islamique en Iraq et au Levant (EIIL) et les autres groupes terroristes avant de rappeler la nécessité d'une action coordonnée au niveau mondial contre le terrorisme. Parlant du conflit israélo-palestinien, elle a demandé un arrêt immédiat des combats et un cessez-le-feu humanitaire, avant d'exhorter le Hamas à cesser d'utiliser des infrastructures civiles.

M. OH JOON (République de Corée) a regretté que le mois de juillet ait été marqué par un grand nombre de pertes civiles dans différents conflits. Il a dit que l'adoption de la résolution 2165, qui a permis d'ouvrir quatre points de passage humanitaire le long des frontières de la Syrie sans obtenir l'aval du régime au pouvoir dans ce pays est un progrès modeste mais significatif. Il a salué l'adoption de la résolution 2166, qui demande la conduite d'une enquête internationale sur le crash du vol MH 17 de la Malaysia Airlines en Ukraine. Les dépouilles des victimes doivent recevoir tout le respect qu'elles méritent, a-t-il souhaité. Il a ensuite condamné « les provocations de la République populaire démocratique de Corée » qui a tiré deux missiles respectivement les 17 et 26 juillet, contre son pays.

M. ZHAO XINLI (Chine) a parlé de l'adoption de la résolution 2165, relative à l'acheminement de l'aide humanitaire en Syrie, et a appelé les parties à assurer sa mise en œuvre. Il s'est inquiété de la crise humanitaire qui sévit à Gaza et a appelé les parties à conclure un cessez-le-feu et à relancer les pourparlers de paix. La Chine est prête à se joindre aux efforts en cours pour trouver une solution durable au conflit, a-t-il souligné.

M. PHILIPPE BERTOUX (France) s'est inquiété du refus des séparatistes de déposer les armes en Ukraine. Il a dénoncé le fait qu'alors que la Fédération de Russie « fait mine d'œuvrer à l'apaisement, elle arme

et soutient des voyous ». Il a parlé de la tenue en urgence, le 18 juillet, d'une réunion du Conseil, suite au crash du vol MH 17 de Malaysia Airlines et de l'adoption à l'unanimité d'une résolution qui confirme la responsabilité de l'Ukraine dans la conduite d'une enquête internationale. M. Bertoux a ensuite parlé du « bilan humain catastrophique » de la crise à Gaza. L'objectif de tous, a-t-il souligné, doit être d'obtenir aussi rapidement que possible un cessez-le-feu durable et négocié. L'Autorité palestinienne doit être associée à cet objectif, sur la base de l'initiative égyptienne, a-t-il ajouté. Le représentant a également affirmé que cette crise souligne une nouvelle fois l'urgence de redonner un horizon politique aux Palestiniens et aux Israéliens.

Malgré tous les efforts qui ont été déployés jusqu'à présent, la voie des armes continue de prévaloir en Syrie sur celle du dialogue politique, a enchaîné le représentant. Outre l'acheminement de l'aide humanitaire, M. Bertoux a souligné qu'il est d'une importance capitale de relancer un processus de sortie de crise dans l'objectif de parvenir à une véritable transition politique sur la base du Communiqué de Genève. La France, a poursuivi M. Bertoux, est d'autre part vivement préoccupée par les avancées de l'État islamique en Iraq et au Levant (EIL). Il a indiqué qu'une réponse à la crise doit être avant tout politique et que seule la formation d'un gouvernement d'union nationale autour d'un projet associant toutes les communautés d'Iraq le permettra. M. Bertoux a également appelé les Libyens à se rassembler autour d'un projet politique commun à travers un processus de réconciliation national inclusif, s'inquiétant notamment du fait que la violence menace cette perspective institutionnelle. « Nous devons les aider à conclure un cessez-le-feu dans les plus brefs délais », a-t-il dit, avant d'appeler l'ONU à poursuivre son engagement en Libye.

Le représentant de la France s'est ensuite félicité de l'adoption consensuelle, à Alger, de la feuille de route sur les négociations intermaliennes. Il a dit espérer que « nous sommes véritablement engagés dans la bonne direction ». Il a aussi parlé des « bonnes nouvelles » de la République centrafricaine sur le plan politique avec la tenue, les 21 et 23 juillet, du Forum de réconciliation. Il a réclamé la tenue d'un dialogue politique global et des progrès dans les domaines de la réconciliation nationale, la lutte contre l'impunité, la formulation d'une stratégie de désarmement et le rétablissement d'institutions étatiques efficaces. Enfin, M. Bertoux s'est inquiété de la situation au Soudan du Sud et a appelé les États Membres à réfléchir aux meilleurs moyens pour le Conseil de sécurité d'avoir une influence sur la « situation catastrophique » dans ce pays. Il faut également réfléchir à des initiatives humanitaires concrètes d'urgence, et prendre des sanctions contre ceux qui font payer aux civils « le lourd prix de leur soif inextinguible de pouvoir et de prébendes », a-t-il dit.

M. VITALY CHURKIN (Fédération de Russie) a estimé que le Conseil de sécurité n'a pas joué le rôle qu'on attendait de lui si l'on considère les suites données aux principales crises dont il était saisi. Notant que la crise israélo-palestinienne s'intensifie lorsque les efforts unilatéraux des américains échouent, le représentant russe a estimé que la méthode qui consiste à « travailler en petit comité » a montré ses limites. Il faut, tout d'abord, œuvrer pour obtenir un cessez-le-feu durable. S'agissant du conflit en Ukraine et du crash de l'avion MH 17, il a regretté que le Président ukrainien n'ait pas tenu sa promesse de mettre un terme aux actions militaires dans un rayon de 40 km autour du site du crash pour permettre aux équipes internationales de s'acquitter de leur mission. Il a regretté que le projet de déclaration russe du 21 juillet, qui avait comme ambition de compléter la résolution 2166 (2014), ait été bloqué.

Rappelant que l'envoyé spécial du Premier Ministre de l'Australie avait salué la contribution des milices populaires, le représentant a demandé à son homologue du Luxembourg de mieux prendre connaissance de la situation sur le terrain. Il a assuré que la Fédération de Russie contribuait de toutes ses forces à la réalisation de cette enquête et a précisé que les spécialistes russes s'étaient rendus sur place à l'invitation des Pays-Bas. Il a exhorté toutes les parties à participer de manière constructive à cette enquête plutôt que de propager des rumeurs qu'aucun fait ne vient confirmer. Par ailleurs, le représentant russe a regretté que les forces ukrainiennes visent des cibles civiles en notant que 1 000 civils ont déjà été tués. Il a rappelé que des centaines de milliers de civils avaient fui vers la Russie. Pour lui, Kiev ne souhaite pas que l'équipe d'observateurs mène son travail le long de la frontière russo-ukrainienne. Par ailleurs, il s'est inquiété de la situation et de la menace des islamistes en Iraq et des soutiens extérieurs qu'ils reçoivent en Syrie.

M. MARK LYALL GRANT (Royaume-Uni) a fustigé les agissements inacceptables des miliciens pro-russes qui essayent d'empêcher les équipes internationales d'avoir accès au site du crash de l'avion MH 17 de Malaysia Airlines et qui n'ont même pas respecté les dépouilles des victimes. Les deux parties doivent s'employer à remédier à la situation, a-t-il insisté. S'agissant du conflit israélo-palestinien, le représentant britannique a déclaré que les habitants de Gaza avaient droit comme les Israéliens de vivre dans la paix et la sécurité. Il a appelé à l'urgence d'un cessez-le-feu et à des mesures concertées pour lever le blocus et permettre

la reprise des activités économiques et sociales. Il s'est par ailleurs félicité de la tenue de la récente réunion du Conseil de sécurité sur la contribution des organisations régionales aux activités de maintien de la paix.

M. MAHMOUD DAIFALLAH MAHMOUD HMOUD (Jordanie) a estimé que le programme de travail de ce mois était particulièrement chargé, notamment en raison des crises au Moyen-Orient et en Ukraine. Sa délégation, qui a exprimé de manière détaillée sa position au cours de séances précédentes du Conseil de sécurité consacrées à ces crises, ne reviendra pas sur ces questions. Il a cependant parlé du rôle que peut jouer le Groupe de travail sur la documentation pour améliorer les travaux du Conseil.

Mme JOY OGWU (Nigéria) s'est inquiétée du bilan humanitaire de la crise en République centrafricaine. Elle a appelé le Conseil de sécurité à maintenir un équilibre entre les différentes situations ou conflits dont il est saisi afin de ne pas oublier les autres conflits en cours ou les risques de conflit dans certaines régions du monde. La représentante a déploré le fait que le Conseil de sécurité n'ait pu parvenir à un accord sur une déclaration présidentielle que trois semaines après le début des hostilités à Gaza. Le Conseil n'a pas réagi immédiatement après le crash du vol MH 17 de Malaysia Airlines, a-t-elle également regretté. Le Conseil de sécurité a, après des négociations, réussi à parler d'une seule voix en adoptant la résolution 2166 (2014) qui demande une enquête sur cet incident, s'est-elle toutefois réjouie.

M. CRISTIÁN BARROS MELET (Chili) s'est félicité de ce que le Conseil de sécurité ait réussi, le 18 juillet, à trouver un accord sur une déclaration présidentielle appelant à une enquête sur la catastrophe aérienne du MH 17, confirmée par la résolution 2166 (2014). Il a également salué l'adoption, le 14 juillet, de la résolution 2165 (2014), autorisant l'ouverture de quatre points de passage humanitaire transfrontaliers en Syrie. L'adoption de ces deux résolutions, a-t-il estimé, démontre la capacité des membres du Conseil d'adopter une vision commune. Le représentant chilien a toutefois regretté que le Conseil de sécurité n'ait pu empêcher l'escalade des violences à Gaza qui ont causé la mort de 1 000 civils à Gaza et de 50 côté israélien. Il a invité le Conseil de sécurité à examiner les moyens de renforcer le rôle du Quatuor et la bonne application de la résolution 2143.

M. GARY FRANCIS QUINLAN (Australie) a déclaré que la destruction d'un avion de la Malaysia Airlines en plein vol, le 17 juillet, montrait que dans un monde de plus en plus interdépendant, les intérêts particuliers d'un pays pouvaient avoir des conséquences extrêmement graves. Il a rappelé que, le 18 juillet, le Conseil de sécurité avait condamné à l'unanimité cette catastrophe et le 21 juillet, il avait adopté une résolution importante qui demande une enquête internationale. Il a regretté que les équipes australienne et néerlandaise n'aient pas encore pu accéder au site du crash en raison de la détérioration des conditions de sécurité. Le représentant australien a ensuite qualifié d'innovante la résolution 2165 (2014), autorisant l'ouverture de quatre points de passage humanitaire transfrontaliers en Syrie. Il a exhorté le Conseil de sécurité à accélérer ses travaux sur la situation en Libye, en Iraq et au Yémen, en appelant à de nouvelles sanctions en République centrafricaine et au Yémen. Le Conseil de sécurité doit être prêt à innover en matière de coopération avec les organisations régionales et la Cour pénale internationale (CPI), a-t-il encore dit.

M. EUGÈNE-RICHARD GASANA (Rwanda) a rappelé que le Rwanda commémorait, ce mois, le dixième anniversaire de sa participation aux opérations de maintien de la paix. L'adoption de la résolution 2167 (2014), a-t-il ensuite indiqué, montre la détermination du Conseil de sécurité à améliorer sa coopération avec les organisations régionales, notamment avec l'Union africaine, en matière d'activités de maintien de la paix. Il a regretté que lors de la réunion entre le Conseil de sécurité et les formations de la Commission de consolidation de la paix (CCP) concernant différents pays, les membres du Conseil ne fussent pas représentés à un niveau élevé. Le représentant du Rwanda a particulièrement salué l'adoption, le 14 juillet, de la résolution 2165 (2014), autorisant l'ouverture de quatre points de passage humanitaire transfrontaliers en Syrie et celle de la résolution 2166 (2014) demandant une enquête internationale pour déterminer les circonstances du crash de l'avion MH 17 de la Malaysia Airlines dans l'est de l'Ukraine. Il a toutefois regretté que la déclaration présidentielle appelant à un cessez-le-feu dans le conflit israélo-palestinien n'ait pu être respectée.

* * * * *